

L'Office national des anciens combattants lance son centenaire

L'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) a lancé mercredi 2 mars 2016 son centenaire lors d'une soirée unique aux Invalides. A cette occasion, Jean-Marc Todeschini, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Défense, chargé des Anciens combattants et de la Mémoire, a rendu hommage à tous les acteurs du monde combattant.



« Ce centenaire est un moment privilégié pour rendre hommage à toutes celles et tous ceux qui ont fait hier et font encore aujourd'hui la richesse de l'Office national », a déclaré Jean-Marc Todeschini, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Défense, chargé des Anciens combattants et de la Mémoire, à l'ensemble des représentants du monde combattant qui était réuni mercredi 2 mars 2016, dans les salons du gouverneur militaire de Paris, à l'Hôtel national des Invalides, pour le lancement du 100^e anniversaire de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG).

Cette soirée unique était placée sous le signe de la mémoire et de la solidarité, devise de l'ONAC-VG. A cette occasion, Jean-Marc Todeschini a rendu hommage à tous ceux qui sont engagés au sein de l'ONAC-VG et à tous ses ressortissants qui constituent le monde combattant d'hier et d'aujourd'hui. Le secrétaire d'Etat a plus particulièrement salué les hommes et les femmes qui représentent la nouvelle génération du feu : *« J'ai rencontré des soldats en opérations extérieures, dont le courage, l'esprit de sacrifice et la valeur nous protègent là où la patrie est menacée. Ils sont les nouveaux visages du monde combattant. Ils sont animés de la même ardeur que leurs aînés, fidèles à l'héritage qui leur a été confié ».*

La maison du combattant



L'ONAC-VG est avant tout « la maison du combattant ». Tel est le mot d'ordre de cette institution historique dont l'origine remonte à la Première Guerre mondiale. Le conflit et ses conséquences désastreuses ont fait naître un établissement qui devait se consacrer à l'aide sociale du combattant. Dès 1916 est créé un Office des mutilés et réformés de guerre et l'année suivante, un Office national des pupilles de la Nation apparaît. Vingt ans plus tard, le dispositif est complété par la mise en place d'un Office

national du combattant. Ces trois entités fusionnent en 1935 pour donner naissance à l'Office national des mutilés, combattants, victimes de la guerre et pupilles de la Nation. A l'issue de la Seconde Guerre mondiale, en 1946, l'organisme change de nom une dernière fois pour devenir l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre.

Combattants, anciens combattants, victimes de guerre ou d'attentats terroristes, veuves de combattants, invalides de guerre, pupilles de la Nation, l'ONAC-VG a en charge aujourd'hui près de trois millions de personnes. Les missions de l'Office national sont très nombreuses et reposent sur plusieurs piliers : la reconnaissance, la réparation, la solidarité et la transmission de la mémoire. L'une des prérogatives de l'ONAC-VG est la gestion de toute la procédure d'attribution de la carte du combattant, cette dernière étant la condition pour devenir ressortissant de la « maison du combattant ».

